

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 1 heure, va être réalisée.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation adapté et d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sur le simulateur oscar .

IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite

HORAIRE DES COURS THÉORIQUES

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :

Thème abordé sur les grands thèmes de la sécurité routière :

alcool, stupéfiants et conduite

- vitesse au volant
- usagers vulnérables
- pression des pairs (parents, employeur, amis, école ...)
- conduite de nuit
- Défaut de port de la ceinture

Les thèmes peuvent varier selon vos besoins, n'hésitez pas à nous faire vos propositions.

POST PERMIS POUR LES CONDUCTEURS NOVICES :

Au 1er janvier 2019, réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un 1er permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire « post permis »

23 Août 2018

En 2016, les conducteurs novices sont impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort. 144 d'entre eux y ont perdu la vie.

Le [décret 2018-715](#) paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis exclusivement réservée aux conducteurs novices. En proposant l'opportunité d'une telle formation complémentaire, la Sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de sur-confiance qui survient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire et qui est la cause d'une mauvaise appréciation des risques et donc d'une accidentalité particulièrement élevée.

Plusieurs expériences similaires menées dans plusieurs pays de l'Union européenne, notamment en Autriche, en Finlande et au Luxembourg, ont démontré l'efficacité de la formation post permis, notamment sur la réduction de l'accidentalité. Sa mise en place dans notre pays le 1er janvier 2019 répond à la décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 (mesure D17).

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

Une formation certifiée dans une école de conduite labellisée

À partir du 1er janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire pourront prétendre à cette formation. Celle-ci sera dispensée uniquement par une école de conduite détentrice d'un label délivré ou reconnu par les services de l'État garantissant la qualité de son contenu (voir encadré).

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées. Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fera l'objet d'un arrêté pour garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire.

Labélisation

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
«UNE FORMATION POST PERMIS»?**

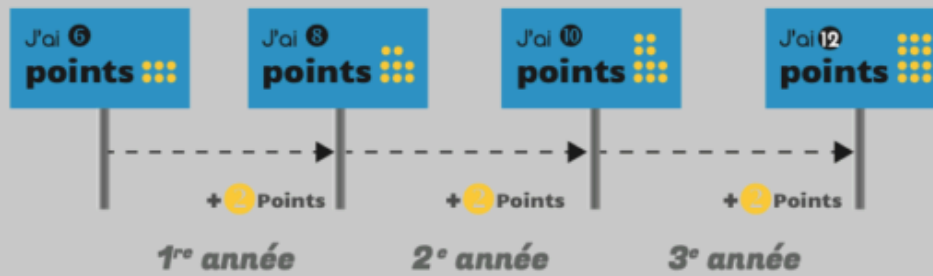


CAS N°1

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

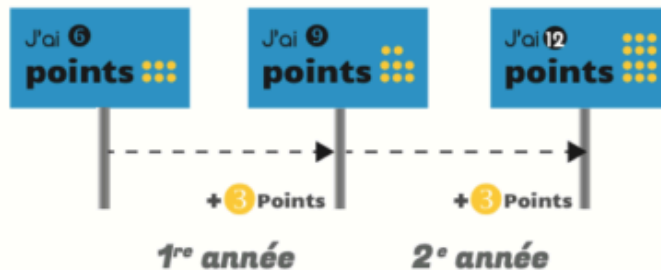
SANS

La formation post permis



AVEC

La formation post permis



*J'ai 12 points en 2 ans
au lieu de 3, à condition
de ne commettre aucune
infraction donnant
lieu à retrait de points.

Labélisation

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
 OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
 ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
 "UNE FORMATION POST PERMIS" ?**

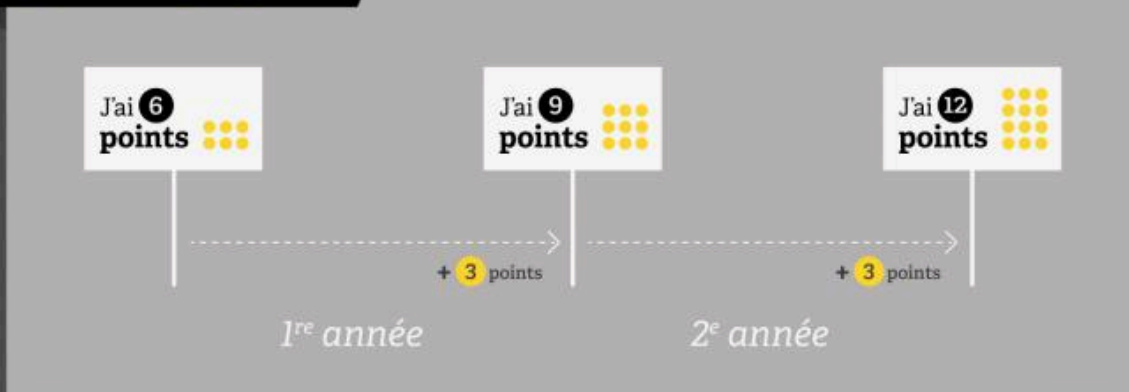


CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
 TOUS RESPONSABLES**

DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite :

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation :

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de

conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Labélisation

<p>Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de la Mer Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières</p>	CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) N° : _____ SÉRIE		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> EXEMPLAIRE ADMINISTRATION </div>
	Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____ L'expert(e) – Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____ Mme, Mlle, M. ^(f) : _____ Prénom : _____ (f) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Catégorie de permis sollicitée : A <input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> EB <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ED <input type="checkbox"/>		
Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____ N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____ <input type="checkbox"/> régularisation <input type="checkbox"/> dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____			
Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile) <div style="text-align: center; font-size: 1.2em;"> FAVORABLE INSUFFISANT </div> Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/>	Codes spécifiques : <input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar <input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____ Vaut titre de conduite à compter du : _____ Visite médicale valide jusqu'au : _____ Autres codes : _____		Signature :

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION DE SEPT HEURES POUR LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E (PASSERELLE DE B VERS A1) PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE :

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- Du respect de la règle ;

- De la prise d'information et de la communication ;
- De la prise conscience des risques ;
- De l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...) ;
- Du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- Du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- D'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Module théorique

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - Conduire sous la pluie ;
 - Circuler de nuit ;
 - Anticiper et détecter les dangers ;
 - De savoir se rendre détectable ;
- D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtement protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalons, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues ;
- Connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Module hors circulation

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter ;
- position de conduite ;
- équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (les cas échéant) ;
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) – importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
 - avec et sans passager ;
 - en ligne droite et en virage.

Module en circulation

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations – respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angle morts) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration – accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- négocier un virage.

Labélisation

DÉROULEMENT

AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition :

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4 kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement :

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de trois phases :

La séquence 1 porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)
La séquence 2 porte sur la formation à la conduite hors circulation (1 heure minimum)

La séquence 3 porte sur le code de la route (30 minutes)

La séquence 4 porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum)
La séquence 5 porte sur la sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (1 heures).

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

DÉROULEMENT

A LA CATÉGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite :

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation :

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

- 4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : répartition et arrimage.

C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

D/Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité).

E/Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

Labélisation

- 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectuer au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.

Les angles morts

Les changements de direction.

La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).

L'information et la communication avec les autres usagers.

L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.

Les trajectoires (virages, voies étroites).

La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation

de chaque élève et notamment sur :

Le ressenti de sa prestation.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation :

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.

Vous devez ensuite aller en préfecture pour faire porter la mention sur votre permis de conduire.

DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « BE » ET PL DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Labélisation

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Connaître et maîtriser son véhicule					Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome			
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	■	■	■	■						
Effectuer des vérifications du véhicule	■	■	■	■						
Connaître et utiliser les commandes	■	■	■	■						
Appréhender la route										
Prendre l'information	■	■	■	■						
Adapter son allure aux circonstances	■	■	■	■						
Appliquer la réglementation	■	■	■	■						
Partager la route avec les autres usagers										
Communiquer avec les autres usagers	■	■	■	■						
Partager la chaussée	■	■	■	■						
Maintenir les espaces de sécurité	■	■	■	■						
Sous-totaux										
Conduite économique et respectueuse de l'environnement										
Courtoisie										
Total général										

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage pour le BE et le CE.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE CERA Jean PAJOR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

L'auto-école CERA Jean PAJOR applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014.

Les formations assurées par l'Auto-école de conduite sont conformes au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) à la Conduite et aux diverses réglementations en vigueur.

L'objectif est d'amener l'élève au niveau requis pour être autonome et sûr afin qu'il puisse être présenté aux épreuves Théorique et Pratique du permis de conduire.

L'auto-école se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler cours et leçons de conduite en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée (conditions atmosphériques, accident, temps, verglas, manifestation, ex...). Les leçons déjà réglées seront reportées à une date ultérieure.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto-école et de l'avis de l'enseignant.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation :

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux

Il est interdit d'introduire ou de distribuer des boissons alcoolisées ou de la drogue au sein de l'établissement

Il est interdit de consommer de l'alcool ou de la drogue au sein de l'établissement par conséquent, il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue

Article 2 : Consignes de sécurité

Chaque candidat doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées et avoir conscience de la gravité des conséquences possibles de leur non-respect.

Il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs) en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile.

Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

Article 3 : Accès aux locaux d'Annay

- horaires de l'établissement :

Les bureaux sont ouverts lors des permanences les jeudis de 18h à 20h30 et les samedis de 13h à 15h30
- accès libres à la salle de code aux horaires de code soit jeudi de 19h30 à 20h30 et le samedi de 14h à 15h

Accès au locaux de Méricourt za de la fosse 3: du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Accès au locaux de Méricourt 93 rue Robespierre

lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

mardi de 9h à 12 h et de 14h à 20h30

mercredi de 9h à 12h

jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

vendredi de 9h à 12h et de 14h à 20h30

samedi de 9h à 12h

Accès aux locaux de lens 2 avenue Van pelt

lundi de 14h à 19h

mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h

mercredi de 14h à 19h

jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h

vendredi de 9h à 14h

samedi de 9h à 12h

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code agence d' Annay

- jeudi de 19h30 à 20h30 et le samedi de 14h à 15h

entraînement au code agence de Méricourt Fosse 3

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

entraînement au code agence 93 rue Robespierre à Méricourt

mardi et vendredi de 19h30 à 20h30

entraînement au code agence de lens, 2 avenue Van Pelt

lundi de 15h à 17h

mardi de 10h à 12h

mercredi de 16h à 19h

samedi de 9h à 12h

organisation des cours

Cours théoriques annay : [Voir le planning ci-dessus < horaires des cours théoriques >](#)

- Cette liste n'est pas exhaustive et peut varier selon vos besoins.

Les cours collectifs sont dispensés par un enseignant en présentiel.

Cours pratiques

L'évaluation de départ est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B. Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et ton rythme d'apprentissage.

Le livret d'apprentissage va vous guider dans votre parcours d'apprentissage ; Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ».

Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite :

Toute séance de formation (théorique ou pratique) non décommandée, au moins 48 heures à l'avance, sera considérée comme due et facturée.

Sans motif légitime , elle ne donnera lieu à aucun report, ni remboursement.

Ce principe s'applique aussi bien dans le cas formation globale, d'un forfait ou d'un stage. L'établissement se réserve le droit, en cas de motif légitime, d'annuler des cours et des leçons sans préavis. motifs légitimes : maladie justifiée par un certificat médical, obligations professionnelles, scolaires ou familiales...la liste n'est pas exhaustive

Le déroulement d'une heure de conduite se décompose généralement comme suit :

- 5 minutes de présentation des objectifs ;
- 45 à 50 minutes de conduite effective pour la réalisation des objectifs définis ;
- 5 à 10 minutes de bilan et commentaires.

Les commentaires pédagogiques comprennent :

- la validation éventuelle des objectifs ;
- les annotations par élèves sur le livret d'apprentissage ;
- la synthèse du formateur sur la fiche de suivi de formation

La durée effective de conduite ne peut excéder 2 heures consécutives ;

L'interruption entre 2 séances doit être au moins égale à la durée de la leçon précédente

Il convient de prévenir votre moniteur ou le secrétariat pour tout retard

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;

Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, blouson, gants, chaussures qui couvrent les chevilles.

Pour les formations poids-lourds : gants, gilets fluo

Pour les formations CACES : gants, chaussures de sécurité

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- l'usage du matériel se fera uniquement sur les lieux de formation en présence du formateur et exclusivement réservé à l'activité de formation ;
- il est de votre devoir de conserver en bon état le matériel mis à disposition et le cas échéant signaler toute anomalie détectée

Article 7 : Assiduité des stagiaires

- l'élève se doit de respecter des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- Toute absence ou retard devront être signalés au plus tôt au secrétariat

Article 8 : Comportement des stagiaires

L'élève doit avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations Respect envers le personnel de l'établissement et les autres élèves. Se décoiffer avant de rentrer dans les locaux.

Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.) ne pas jeter de mégots, chewing-gum une poubelle est à votre disposition

Le moniteur est votre responsable pédagogique

Personne n'est autorisé à monter dans le véhicule sans l'accord du Moniteur et encore moins à le déplacer en son absence (pour votre sécurité et celle des autres)... Vous ne pouvez être accompagné en cours de conduite que pour des raisons pédagogiques.

Respect des locaux (propreté, dégradation)

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à forts talons).

Les élèves sont tenus de ne pas fumer et de ne pas vapoter à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)

Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité

Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.

Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)

Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Les élèves sont tenus de respecter les consignes (par voie d'affichage) notamment en matière de discriminations, harcèlement moral ou sexuel.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Tenant compte des faits et circonstances, la sanction sera prise sans suivre nécessairement l'ordre de ce classement : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive ...

PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique :

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec diffusion des séries sur un support média (TV, boîtier code rousseau), support papier (livret code), via un accès code en ligne sur Internet (option d'achat d'accès) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage disponible en agence ou sur notre site internet)

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage disponible en agence ou sur notre page internet

<https://www.jean-pajor.com/>

Parcours pratique :

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Pourquoi choisir la formation conduite accompagnée?

- Un permis probatoire de deux ans au lieu de trois.
- **Beaucoup moins d'accidents pour les apprentis en conduite accompagnée**
- Une économie importante sur l'assurance automobile
- Un meilleur taux de réussite à l'examen du permis de conduire
- Une formule rassurante pour les parents accompagnateurs
- Pas de surcoût pour le prix du permis de conduire par rapport à la conduite classique

L'AAC offre une chance d'acquérir pendant un, deux, voire trois ans, une expérience concrète de la conduite avant l'obtention du permis ; c'est une occasion unique de parvenir à mieux maîtriser son comportement dans des conditions de circulation variées.

L'AAC offre un cadre convivial et personnalisé puisqu'une équipe entoure l'apprenti conducteur ; l'accompagnateur, membre de la famille ou non, l'enseignant de la conduite, l'assureur, conjuguent leurs efforts pour faire prendre conscience des risques routiers, apprendre à les anticiper et à les éviter.

L'AAC offre un climat rassurant puisque l'étalement de la formation permet à l'apprenti conducteur d'accéder progressivement à l'autonomie, d'apprendre à dédramatiser la conduite, à mieux se connaître et se contrôler.

L'AAC est une procédure simple et accessible que vous pourrez découvrir grâce au présent guide

Alors, rejoignez ceux qui ont fait le choix de l'apprentissage anticipé de la conduite : c'est une formation efficace pour mieux prendre la route...

Labélisation

Pourquoi choisir la conduite supervisée ?

Accessible dès 18 ans, la conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée qui présente de nombreux avantages :

Un complément de votre formation initiale pour gagner en expérience
Idéale en cas d'échec pour vous entraîner avant de repasser l'examen et renforcer vos acquis
Une solution économique pour s'entraîner à moindre coût

Alors, rejoignez ceux qui ont fait le choix de l'apprentissage en conduite supervisée : c'est une formation efficace pour mieux prendre la route...

Formation préparatoire à la conduite des deux roues motorisés

Notre centre de formation de la fosse 3 à Méricourt est équipé d'une piste privée où seuls nos candidats peuvent évoluer. Nos bâtiments sont équipés de sanitaires et permettent de se restaurer et de s'abriter en cas de besoin.

Formation aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire

et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e (passerelle B vers A1)

Adresse de la formation hors circulation :

ZA de la fosse 3 62680 MERICOURT

Temps de parcours :

3 minutes De l'école de conduite 93 rue Robespierre 62680 MERICOURT

Sur place concernant le centre de formation ZA de la fosse 3 62680 MERICOURT

10 minutes de l'école de conduite 2 avenue Van Pelt 62300 LENS

18 minutes de l'école de conduite 33 rue du général De Gaulle 62880 ANNAY

Partage de la piste :

PISTE PRIVÉE lent et rapide

Capacité d'accueil :

Le lieu est équipé de deux bâtiments avec bureaux et salle de code. Il est équipé de sanitaires et permet de se restaurer, de s'abriter en cas de besoin.

Disponibilité de la piste :

La piste est réservée aux formations deux roues

Labélisation

Vous souhaitez vous inscrire ou obtenir de plus amples renseignements, contactez l'agence la plus proche de votre domicile :

- LENS : 03.21.42.84.44
- MÉRICOURT Centre de formation : 03.21.67.58.58
- MERICOURT : 03.21.40.00.22
- ANNAY-SOUS-LENS : 03.21.40.06.12
- LE TOUQUET : 03.21.42.84.44
- MORCOURT (02) : 03.23.04.05.06